

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUANTIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2023-2024 TENUE LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2024, À COMPTER DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLE 114 AU 1<sup>ER</sup> ÉTAGE

---

Sont présents :

- M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau
- M<sup>e</sup> Antoine Aylwin, vice-président
- M<sup>e</sup> Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- M<sup>e</sup> Julien Beaulieu
- M<sup>e</sup> Mylène Lemieux-Ayotte
- M<sup>e</sup> Extra Junior Laguerre
- M<sup>e</sup> Caroline Gagnon
- M<sup>e</sup> Catherine Bourget
- M<sup>e</sup> Sylvie Harvey
- M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne
- M<sup>e</sup> Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M. Pierre Delisle
- M<sup>me</sup> Nancy Potvin
- M<sup>me</sup> Diane Sicard-Guindon
- M<sup>e</sup> Elhadji Madiara Niang (points 4.2 et s., sauf le point 7.1)

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Tristan Gassert, attaché au cabinet de la bâtonnière et à la direction générale

Sont invités :

- M<sup>e</sup> Pierre B. Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit (point 7.2)
- M<sup>me</sup> Nathalie Thibert, directrice Service des finances (point 7.2)
- M<sup>me</sup> Joelle Lepage, formatrice

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

## **1. MOT DE BIENVENUE**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

### **1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Une membre suggère d'ajouter dans la section divers un point sur la sécurité dans les palais de justice.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 8 ET 14 DÉCEMBRE 2023, 8, 12 ET 16 JANVIER 2024
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.5 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.2 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA MÉDIATION ET L'ARBITRAGE AUX PETITES CRÉANCES
4. GOUVERNANCE
- 4.1 ÉLECTIONS 2024
- 4.2 EXERCICE ILLÉGAL
- 4.3 POLITIQUE RELATIVE À LA PUBLICITÉ DES DÉBATS
- 4.4 POLITIQUE MISSION INTERNATIONALE BQ ET REMBOURSEMENT DÉPENSES HORS QUÉBEC
- 4.5 MODIFICATION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE RÉCLAMATION DES DÉPENSES APPLICABLES AUX ADMINISTRATEURS DU BARREAU DU QUÉBEC, AUX MEMBRES DES COMITÉS DU CA DU BARREAU DU QUÉBEC ET AUX EMPLOYÉS DU BARREAU DU QUÉBEC
5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 DOSSIER D'INDEMNISATION

- 5.2 DOSSIER EN VERTU DE L'ARTICLE 55.1 DU CODE DES PROFESSIONS
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
  - 7.1 MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
  - 7.2 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT
    - 7.2.1 RAPPORT FINANCIER DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023
    - 7.2.2 GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES - MISE À JOUR
    - 7.2.3 BUDGET 2024-2025 FONDS GÉNÉRAL (FG) VS BUDGET 2023-2024
    - 7.2.4 FG PRINCIPES DIRECTEURS ET EXPLICATIONS - BUDGET 2024-2025
    - 7.2.5 BUDGET 2024-2025 ET INDICATEURS DU PLAN STRATÉGIQUE
    - 7.2.6 BUDGET 2024-2025 FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES (FEJ)
    - 7.2.7 FEJ PRINCIPES DIRECTEURS ET EXPLICATIONS - BUDGET 2024-2025
    - 7.2.8 CAMPAGNES PUBLICITAIRES ET PROMOTIONNELLES 2024-2025 FEJ
    - 7.2.9 BUDGET 2024-2025 FONDS APTA
    - 7.2.10 APTA PRINCIPES DIRECTEURS ET EXPLICATIONS - BUDGET 2024-2025
    - 7.2.11 SE BARREAU DU QUÉBEC - 2023 PROGRAMME APTA - RCGT
    - 7.2.12 BUDGET DE DÉPENSES EN CAPITAL TI 2024-2025
    - 7.2.13 REPORT AFFECTATION DES SOMMES À LA PUBLICITÉ INSTITUTIONNELLE
    - 7.2.14 BUDGET 2024-2025
    - 7.2.15 COTISATIONS ET FRAIS ADMINISTRATIFS 2024-2025
    - 7.2.16 PROJECTIONS FINANCIÈRES 2026-2029 - SCÉNARIO 2B)
    - 7.2.17 FIXATION DE LA COTISATION DU CAIJ 2024-2025
  - 7.3 SUIVI - PLAN STRATÉGIQUE
  - 7.4 GROUPE DE TRAVAIL - DISTINCTIONS ET TITRES
- 8. DIVERS
  - 8.1 SÉCURITÉ DANS LES PALAIS DE JUSTICE
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
  - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
  - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
  - 9.3 RAPPORTS DE VOTATION - SÉANCES VIRTUELLES DES 12 ET 26 JANVIER 2024
  - 9.4 LETTRE DU TRÈS HONORABLE RICHARD WAGNER
  - 9.5 DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE DU 9 JANVIER 2024
  - 9.6 CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
  - 9.7 DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE DU 23 JANVIER 2024

## 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 8 ET 14 DÉCEMBRE 2023, 8, 12 ET 16 JANVIER 2024

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 8 et 14 décembre 2023, 8, 12 et 16 janvier 2024 ainsi que la liste des documents à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 8 et 14 décembre 2023, 8, 12 et 16 janvier 2024;**

**D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 14 décembre 2023 à être rendus publics.**

## 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport d'activités et invite les membres à lui poser des questions.

En réponse aux questions des membres, elle précise ce qui suit :

- **Rencontre avec M<sup>e</sup> Samuel Massicotte (bilinguisme des juges):** Madame la bâtonnière Claveau rappelle le contexte des négociations entre le juge en chef de la Cour du Québec et le ministre de la Justice relativement au nombre de juges et l'affectation des juges et la décision du Conseil de la magistrature de ne pas approuver le règlement du dossier. Elle a rencontré M<sup>e</sup> Massicotte dont la nomination au Conseil a été proposée par le Barreau.
- **Discussion avec le juge Richard :** Elle a eu de bonnes discussions avec le juge Richard. Plusieurs sujets ont été abordés : santé mentale, nomination de nouveaux juges, accessibilité et partage de données par la magistrature, accès à la justice, protection de la jeunesse, justice dans le Nord, intelligence artificielle, pénurie de main d'œuvre et homogénéité des règles de pratique de la Cour du Québec. Il a été convenu de prévoir une réunion aux six semaines.

## 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale. Elle souligne les points suivants :

- **Arrivée du nouveau directeur des affaires gouvernementales :** M<sup>e</sup> Louis-Charles McCann a débuté son emploi au Barreau. Il sera présenté au Conseil d'administration à une prochaine réunion.

## 1.5 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente le rapport de la direction générale.

En réponse aux questions des membres, elle répond ce qui suit :

- Les avis préventifs aux assureurs sont des avis requis par l'assureur en cas de poursuites potentielles.
- Le nombre de dossiers d'inspection professionnelle ensuite référés au syndic est détaillé dans le rapport annuel.

## 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente la note de service résumant l'état des travaux pour chacun des dossiers stratégiques. Certains dossiers sont discutés :

- **Table justice en matière criminelle** : Une rencontre aura lieu demain où les partenaires, dont le Barreau, partageront les mesures qui pourront être mises en place pour abréger les délais en matière criminelle.
- **Transformation de la justice** : M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette présente l'état des travaux dans ce dossier :
  - **Chantier législatif** : Nous avons une rencontre le vendredi 9 février 2024 lors de laquelle nous serons appelés à commenter les recommandations jointes sur la signature des actes de procédure.
  - **Authentification des membres** : Nous travaillons présentement avec l'équipe TI du projet pour déployer l'authentification de nos membres dans la plateforme Lexius.
  - **Chantier opérationnel** : La prochaine étape - lorsque l'authentification des membres sera déployée et fonctionnelle - sera d'élargir l'utilisation obligatoire de Lexius en matière d'action collective et en Cour supérieure, chambre commerciale. Selon le MJQ, cela serait déployé au printemps (action collective) et à l'été (chambre commerciale). La plateforme permettra aussi à nos membres de consulter leurs dossiers en ligne en temps réel.
  - **Règlement élargissant le projet pilote** : Le règlement déployant le projet pilote en matière de matières non contentieuses sera modifié afin d'y ajouter les actions collectives et les dossiers en chambre commerciale de même que la consultation des dossiers prochainement. Il élargira l'obligation pour nos membres d'utiliser Lexius pour leurs dossiers en ces matières.

- **Architecture criminelle et pénale** : Le 25 janvier dernier, l'architecture criminelle et pénale a été présentée à plusieurs membres pratiquant en criminel et pénal. L'appel d'offres est terminé. Le fournisseur devrait être retenu dans les prochaines semaines. Par la suite, le Barreau du Québec sera consulté au fur et à mesure pour chacun des processus qui les concerne. Le MJQ ne souhaite pas se commettre sur une date de déploiement, mais cela ne sera pas en 2024.
- **Bien-être** : Madame la bâtonnière Catherine Claveau et M<sup>e</sup> Catherine Ouimet soulignent que le Sommet sur le bien-être organisé par le Barreau du Québec le 24 janvier dernier était un succès. Elle félicite l'équipe ayant organisé ce sommet de même que les formateurs. Des recommandations seront présentées découlant des échanges tenus cette journée.

Les membres saluent ce sommet et sont heureux de la participation de tous les acteurs du système de justice. Ils soulignent l'importance de la collaboration de tous les acteurs, incluant la magistrature, dans ce dossier.

- **Réforme du système professionnel** : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet fait le suivi de la réunion du 22 janvier dernier lors de laquelle le Conseil d'administration a discuté des propositions de modifications rapides du CIQ. Elle a véhiculé l'inconfort du Conseil d'administration relativement au processus utilisé pour soumettre ces nouvelles demandes. À la suite de discussions entre les membres, les propositions de modifications qui n'avaient pas déjà été discutées dans le passé entre les ordres professionnels, soit celles discutées et votées lors de la dernière séance, ont été retirées. Le document contenant les demandes historiques du CIQ a été soumis à la ministre LeBel et à l'Office des professions.

Pour ces quatre propositions, elles seront discutées plus amplement au Barreau et au CIQ pour prévoir les modalités qui y sont rattachées. Un groupe de travail sera formé pour étudier ces propositions en détails.

- **Aide juridique** : M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne quitte la salle des délibérations pour ce point.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet discute du suivi des négociations des tarifs de l'aide juridique.



### 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

---

#### 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

#### 3.2 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA MÉDIATION ET L'ARBITRAGE AUX PETITES CRÉANCES

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet souligne qu'il s'agit de la consultation sur une deuxième version du projet de règlement.

Les membres discutent du projet de lettre et émettent certains commentaires. Plusieurs membres sont préoccupés par la possibilité évoquée de permettre à des non juristes d'agir à titre de médiateurs et arbitres aux petites créances considérant que ces autres professionnels ne possèdent pas toutes les compétences requises pour agir à titre de médiateurs ou arbitres et bien desservir les citoyens.

Les membres sont majoritairement en accord avec le projet de réponse, sous réserve de l'ajout des commentaires discutés.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 26 janvier 2024 préparé par M<sup>e</sup> Martin Hovington, directeur de la Qualité de la profession, M<sup>e</sup> Sébastien Boulerice, avocat à la Qualité de la profession, et M<sup>e</sup> Réa Hawi, avocate au SOAJ;

**CONSIDÉRANT** les présentes consultations du ministère de la Justice;

**CONSIDÉRANT** les impacts potentiels des propositions du ministère de la Justice;

**CONSIDÉRANT** les positions antérieures du Barreau du Québec;

**D'APPROUVER** les commentaires à titre de position du Barreau du Québec.

## **4. GOUVERNANCE**

---

### **4.1 ÉLECTIONS 2024**

---

Inf : Ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

### **4.2 EXERCICE ILLÉGAL**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Champagne et M<sup>e</sup> Mallette résument le rôle du Conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation des poursuites en matière d'exercice illégal.

Les administrateurs discutent du rôle et du pouvoir du Conseil d'administration.

Ils soulignent la qualité du travail effectué par les enquêtrices en matière d'exercice illégal.

Ce document sera mis à jour et déposé dans les documents généraux à l'attention de tous les administrateurs à venir.

### **4.3 POLITIQUE RELATIVE À LA PUBLICITÉ DES DÉBATS**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Il s'agit d'une nouvelle politique regroupant les décisions adoptées par résolution par le Conseil d'administration. Cette politique pourrait être publiée sur le site internet du Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la Politique et émettent des commentaires.

Ce sujet est reporté à une prochaine séance afin de soumettre un nouveau projet pour adoption qui inclura les commentaires.

### **4.4 POLITIQUE MISSION INTERNATIONALE BQ ET REMBOURSEMENT DÉPENSES HORS QUÉBEC**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.



M<sup>e</sup> Sylvie Harvey, présidente du Comité de gouvernance et d'éthique, confirme que les modifications visent principalement à retirer les entretiens Jacques-Cartier de la politique.

Les membres discutent du projet de politique.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les modifications suggérées.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif 29 janvier 2024 préparé par M<sup>e</sup> Sylvie Harvey, présidente du Comité d'éthique et de gouvernance;

**CONSIDÉRANT** qu'à la séance du Conseil d'administration du 14 décembre 2023, il a été décidé de se retirer des activités des Entretiens Jacques Cartier.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier la *Politique sur la mission hors Québec du Barreau du Québec et sur les dépenses à l'étranger pour le bâtonnier, les vice-présidents et le directeur général* pour retirer toute référence aux Entretiens Jacques Cartier;

**DE MODIFIER** la *Politique sur la mission hors Québec du Barreau du Québec et sur les dépenses à l'étranger pour le bâtonnier, les vice-présidents et le directeur général* pour retirer toute référence aux Entretiens Jacques Cartier.

#### 4.5 MODIFICATION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE RÉCLAMATION DES DÉPENSES APPLICABLES AUX ADMINISTRATEURS DU BARREAU DU QUÉBEC, AUX MEMBRES DES COMITÉS DU CA DU BARREAU DU QUÉBEC ET AUX EMPLOYÉS DU BARREAU DU QUÉBEC

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 30 janvier 2024 préparé par M<sup>e</sup> Sylvie Harvey, présidente du Comité d'éthique et de gouvernance;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des finances et d'audit de préciser la *Politique générale de réclamation des dépenses applicables aux administrateurs du Barreau du Québec, aux membres des comités du CA du Barreau du Québec et aux employés du Barreau du Québec* en ce qui a trait au remboursement de boissons alcoolisées pour le bâtonnier et lorsqu'approuvé par le directeur général;

DE MODIFIER tel que soumis la *Politique générale de réclamation des dépenses applicables aux administrateurs du Barreau du Québec, aux membres des comités du CA du Barreau du Québec et aux employés du Barreau du Québec.*

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 DOSSIER D'INDEMNISATION

Inf : [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

## 5.2 DOSSIER EN VERTU DE L'ARTICLE 55.1 DU CODE DES PROFESSIONS

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.



## 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

---

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

## 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

---

### 7.1 MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

---

Inf : Ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

### 7.2 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Pierre B. Lafrenière et M<sup>me</sup> Nathalie Thibert présentent le résumé de la dernière rencontre du Comité des finances et d'audit :

- **Rapport SCADE :**

Le rapport SCADE a été soumis par Grant Thornton (Services Confidentiel anonyme de dénonciation pour employés) pour la période de 3 mois se terminant le 31 décembre 2023. Aucun incident n'a été signalé.

- **Informations de la directrice générale sur les activités et sujets d'intérêts :**

La directrice générale a informé le Comité des différentes activités et sujets d'intérêts qui concernent actuellement l'organisation.

- **Rapport du Comité TI :**

Un sommaire a été déposé mentionnant que le Comité TI a confirmé la proposition budgétaire soumise pour approbation au CFA, aucun nouveau risque TI et une mise à jour du plan directeur TI est prévu pour dépôt au prochain comité TI en mars 2024 en vue de l'approbation par le CA.

- **Fonds d'études juridiques et institutions financières :**

[REDACTED]

[REDACTED]

- **Programme tripartite d'initiatives visant l'amélioration de l'accès à la justice - Le ministère de la Justice, la Chambre des notaires du Québec et le Barreau du Québec :**

La directrice générale a procédé à une mise à jour de sa rencontre avec les parties afférentes. Le dossier suit son cours.

- **Négociations syndicales :**

La directrice générale a mentionné que la période de négociations va s'entamer dans le cadre de la convention pour les professionnels syndiqués dont l'échéance de la convention est en mars 2024.

- **Gestion intégrée des risques :**

La mise à jour des actions de mitigation des 21 principaux risques définis pour la reddition de compte au CA a été déposée et revue avec le CFA à sa satisfaction, selon les catégories de risques, soit Financiers, Stratégiques, TI, Opérationnels, Réputationnels et Risques légaux et conformité. L'état d'avancement des actions de mitigation a également été soumis selon la légende d'état d'avancement.

- **Rapport financier des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 versus le Budget 2023-2024 :**

La directrice des finances a présenté le rapport financier des résultats pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2023 comparativement au budget 2023-2024 pour la même période au Comité des finances et d'audit.

- **Budget 2024-2025 - Fonds général, Fonds d'études juridiques, Fonds d'assistance parentale pour les avocats travailleurs autonomes « APTA » et Budget de dépenses en capital 2024-2025 et Projections financières 2026 à 2029 :**

La directrice des finances a présenté le Budget 2024-2025 pour les trois fonds, soit le Fonds général, le Fonds d'études juridiques et le Fonds APTA tout en expliquant pour chacun les grandes variations comparativement au budget de l'année antérieure. Les principes directeurs et les explications détaillées ont également fait l'objet d'une présentation pour chacun des fonds.

Une revue des chiffres réels historique, du budget et des projections financières a été présentée au Comité des finances et d'audit détaillant les revenus, les dépenses et les surplus (déficits) au cours des années. Une analyse de l'évolution des surplus non affectés a également été présentée. Dans le cadre du processus budgétaire 2024-2025, appuyé par la direction générale, le CFA recommande de ne pas procéder à l'investissement de 2 M\$ pour la production d'une nouvelle campagne institutionnelle pour l'exercice 2024-2025. Ainsi, le CFA recommande le report de l'affectation des sommes à la publicité institutionnelle pour l'exercice 2023-2024 et 2024-2025. Un budget d'une somme de 500 000 \$ a été considéré et permettra selon le constat appuyé par les experts en communications que la campagne institutionnelle produite en 2022-2023 « Votre avocat, votre allié.e », soit réutilisée en 2024-2025, sous réserve du rachat des frais et droits de talents et des investissements en placements numériques et télévisuels.

Les campagnes en cours de production et prévues pour publication au cours de l'année 2024-2025, notamment celles pour le 175<sup>e</sup> anniversaire (« Côté cour, côté jardin », « Une histoire d'engagement ») permettront également d'accroître la visibilité des actions du Barreau.

Un sommaire exécutif a été déposé à la lumière des résultats des différents scénarios des surplus non affectés présentés de recommander le report de l'affectation des sommes à la publicité institutionnelle pour l'exercice 2023-2024 et 2024-2025 du Fonds général. Les orientations dégagées et supportées par les auditeurs, à l'égard des surplus non affectés sont fondées sur les saines

pratiques de gestion financière à l'effet que le niveau de ces derniers jugé acceptable et souhaite dans le cadre d'une saine gestion se situe entre 10 % et 20 % des charges du Fond général.

Les dépenses en capital TI pour 2024-2025 ont été présentés en détaillant les projets et la répartition des sorties de fonds projetées.

Le Comité des finances et d'audit a revu l'ensemble des Budget 2024-2025 ainsi que les dépenses en capital afin de vous présenter ses recommandations dans le sommaire exécutif Budget 2024-2025 tel que déposé au CA.

- **Projets de cotisations 2024-2025 :**

Un sommaire exécutif a été déposé constituant la présentation des recommandations du CFA à l'égard des cotisations payables et des frais administratifs par les membres du Barreau du Québec pour l'exercice financier 2024-2025 au Fonds général du Barreau du Québec, au Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec, pour le programme PAMBA et pour le fonds APTA à la lumière des budgets et projections déposées et analysées.

- **Communication de la planification de l'audit 2023-2024 :**

Les auditeurs ont présenté leur stratégie d'audit prévue pour l'organisation pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024. L'approche d'audit, le seuil de signification, les postes importants, le déroulement de l'audit, l'utilisation des travaux d'experts ont fait l'objet des sujets traités lors de leur présentation. Ils ont abordé également la notion d'indépendance, la qualité de l'audit ainsi que le calendrier et les honoraires. La date prévue de dépôt pour le rapport de l'auditeur indépendant est le 23 mai 2024, soit la date d'approbation des états financiers par le CA.

### **7.2.1 RAPPORT FINANCIER DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **7.2.2 GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES - MISE À JOUR**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **7.2.3 BUDGET 2024-2025 FONDS GÉNÉRAL (FG) VS BUDGET 2023-2024**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

#### **7.2.4 FG PRINCIPES DIRECTEURS ET EXPLICATIONS - BUDGET 2024-2025**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

#### **7.2.5 BUDGET 2024-2025 ET INDICATEURS DU PLAN STRATÉGIQUE**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

#### **7.2.6 BUDGET 2024-2025 FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES (FEJ)**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

#### **7.2.7 FEJ PRINCIPES DIRECTEURS ET EXPLICATIONS - BUDGET 2024-2025**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

#### **7.2.8 CAMPAGNES PUBLICITAIRES ET PROMOTIONNELLES 2024-2025 FEJ**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

#### **7.2.9 BUDGET 2024-2025 FONDS APTA**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

#### **7.2.10 APTA PRINCIPES DIRECTEURS ET EXPLICATIONS - BUDGET 2024-2025**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

#### **7.2.11 BARREAU DU QUÉBEC - 2023 PROGRAMME APTA - RCGT**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Une étude a été commandée afin d'évaluer la situation financière de ce fond. La conclusion de cette étude est de réduire la cotisation à ce fond à 5 \$ (plutôt que 10 \$ précédemment).

### 7.2.12 BUDGET DE DÉPENSES EN CAPITAL TI 2024-2025

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>me</sup> Nathalie Thibert présente le budget de dépenses en capital TI. Elle explique les différentes dépenses majeures.

### 7.2.13 REPORT AFFECTATION DES SOMMES À LA PUBLICITÉ INSTITUTIONNELLE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Pierre B. Lafrenière et M<sup>me</sup> Nathalie Thibert présentent cette recommandation.

À la question d'un membre, M<sup>e</sup> Catherine Ouimet explique que plusieurs motifs justifient le report de l'affectation de ces sommes : 1) la visibilité importante du Barreau du Québec découlant de la campagne célébrant le 175<sup>e</sup> anniversaire du Barreau du Québec, 2) l'opportunité de continuer d'utiliser le matériel de la dernière campagne publicitaire et 3) les principes de saine gestion financière.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour reporter l'affectation des sommes affectées à la publicité institutionnelle pour l'exercice 2023-2024 et 2024-2025.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 26 janvier 2024 préparé par le Comité des finances et d'audit;**

**CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des finances et d'audit;**

**DE REPORTER l'affectation des sommes à la publicité institutionnelle pour l'exercice 2023-2024 et 2024-2025.**

### 7.2.14 BUDGET 2024-2025

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>me</sup> Nathalie Thibert présente le budget 2024-2025 et explique les principes directeurs ayant permis d'établir le budget. Elle explique aussi les variations de revenus et de dépenses entre le budget 2023-2024 et 2024-2025.



Les membres du Conseil d'administration approuvent le budget 2024-2025 tel que recommandé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 26 janvier 2024 préparé par le Comité des finances et d'audit;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité des finances et d'audit;

**CONSIDÉRANT** la présentation de M<sup>me</sup> Nathalie Thibert, directrice du Service des finances;

**D'APPROUVER** le budget 2024-2025 du Fonds général lequel prévoit un déficit de 246 783 \$;

**D'APPROUVER** le budget de nouvelles dépenses en capital pour l'exercice 2024-2025 totalisant 3,6 M\$;

**D'APPROUVER** le budget du Fonds d'étude juridique pour l'exercice 2024-2025;

**D'APPROUVER** le budget 2024-2025 du Fonds d'Assistance Parentale pour les avocats Travailleurs Autonomes (APTA) lequel prévoit un déficit de 81 K\$.

#### 7.2.15 COTISATIONS ET FRAIS ADMINISTRATIFS 2024-2025

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>me</sup> Nathalie Thibert et M<sup>e</sup> Pierre B. Lafrenière présentent les cotisations recommandées par le Comité des finances et d'audit pour l'exercice 2024-2025.

Les membres du Conseil d'administration fixent les cotisations et les frais administratifs 2024-2025 suivant les recommandations du Comité de finances et d'audit.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 26 janvier 2024 préparé par le Comité des finances et d'audit et les documents qui l'accompagnent;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité des finances et d'audit;

**CONSIDÉRANT** l'article 85.1 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26, prévoyant que le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis en assemblée générale et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions*;

CONSIDÉRANT les commentaires obtenus des membres lors de la consultation tenue conformément à l'article 103.1 du *Code des professions*, avant et pendant l'assemblée générale des membres tenue le 17 juin 2022;

D'APPROUVER les recommandations telles que proposées :

### FONDS GÉNÉRAL

DE FIXER la cotisation du Fonds général à 905,25 \$ pour l'exercice 2024-2025, ainsi qu'à 137,60 \$ pour les avocats à la retraite, avec ajustements usuels pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice, soit :

1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	Avocats à la retraite
289,50 \$	603,10 \$	746,40 \$	905,25 \$	137,60 \$

DE FIXER les frais administratifs d'inscription et de cotisations à 174,25 \$ pour l'exercice 2024-2025;

DE FIXER les frais de réinscription après radiation prononcée pour défaut de rencontrer l'une ou l'autre des obligations professionnelles à 369,50 \$ pour l'exercice 2024-2025;

DE FIXER les frais administratifs pour audition au Comité d'accès à la profession à 369,50 \$ pour l'exercice 2024-2025;

### FONDS D'INDEMNISATION

DE FIXER la cotisation au Fonds d'indemnisation à 0 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;

### FONDS APTA

DE FIXER la cotisation au Fonds d'assistance parentale pour les avocats travailleurs autonomes (« APTA ») à 5 \$ pour l'exercice 2024-2025 (sans ajustements pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice);

DE FIXER l'indemnité de compensation des frais d'exploitation du programme APTA à 1 764,41 \$ pour l'exercice 2024-2025;

### PAMBA

DE FIXER la cotisation au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) à 65 \$ pour l'exercice 2024-2025 (sans ajustements pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice).

### 7.2.16 PROJECTIONS FINANCIÈRES 2026-2029 - SCÉNARIO 2B)

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 7.2.17 FIXATION DE LA COTISATION DU CAIJ 2024-2025

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

À la question d'une membre, madame la bâtonnière Catherine Claveau résume le processus de fixation de cette cotisation.

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'augmentation de la cotisation du CAIJ.

Les membres du Conseil d'administration fixent les cotisations du CAIJ 2024-2025.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 1<sup>er</sup> février 2024 par M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des partenaires et du Barreau du Québec de fixer la cotisation annuelle au Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) pour l'exercice 2023-2024 au montant de 489,12 \$;

**CONSIDÉRANT** l'article 85.1 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26, prévoyant que le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle, après consultation des membres réunis en assemblée générale et après avoir considéré le résultat de la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions*;

**CONSIDÉRANT** les commentaires obtenus des membres lors de la consultation tenue conformément à l'article 103.1 du *Code des professions*, avant et pendant l'assemblée générale des membres;

**DE FIXER** la cotisation annuelle des membres au CAIJ pour l'exercice 2024-2025 à 489,12 \$ (avec ajustements usuels pour les membres avec moins de 4 ans d'exercice), c'est à dire :

- Première année : 147,09 \$;
- Deuxième année : 337,53 \$;
- Troisième année : 414,98 \$;
- Tarif régulier (4 ans et +) : 489,12 \$.



[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## 8. DIVERS

### 8.1 SÉCURITÉ DANS LES PALAIS DE JUSTICE

Inf : Une membre soulève la préoccupation de certains membres quant aux démarches du Barreau du Québec afin d'améliorer la sécurité dans les palais de justice.

M<sup>e</sup> Ouimet et madame la bâtonnière Claveau soulignent les discussions continues avec le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique afin de trouver des solutions et un plan d'action.

Il est convenu d'améliorer la communication des démarches du Barreau du Québec auprès des membres sur le sujet.

## 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

### 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.3 RAPPORTS DE VOTATION - SÉANCES VIRTUELLES DES 12 ET 26 JANVIER 2024**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.4 LETTRE DU TRÈS HONORABLE RICHARD WAGNER**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.5 DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE DU 9 JANVIER 2024**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.6 CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.7 DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE DU 23 JANVIER 2024**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

---

Catherine Claveau  
Bâtonnière du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre